

Conditions générales de ventes
Office de Tourisme de Leucate



DÉSIGNATION DU VENDEUR

L'Office de Tourisme de Leucate, EPIC

dont le siège social se trouve au

185 Rue du Veyret,

Espace Henry de Monfreid

Port Leucate

11370 LEUCATE

Siret n° 413 721 952 00021 .

Téléphone : +33 (0)4 68 40 91 31

Adresse courriel : tourisme.leucate@gmail.com

Assurance responsabilité civile professionnelle : ALLIANZ IARD, contrat 62849694.

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à la vente de produits (textile, souvenirs, papeterie, produits régionaux..) et à toute réservation d'excursion, billetterie de spectacle, activité de loisirs... effectués auprès de l'Office de Tourisme de Leucate, que ce soit par voie électronique via notre plateforme de réservation en ligne (logiciel We Log in), lors d'évènements organisés par la Commune ou directement auprès de notre bureau de Port Leucate et de nos points d'informations touristiques de Leucate Village et de La Franqui.

Article 1 : Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de produits et prestations touristiques proposées par l'Office de Tourisme de Leucate comme énoncé dans le Préambule.

Article 2 : Réservation

-Modalités de réservation:

La réservation peut être effectuée en ligne, sur le site internet de l'Office de Tourisme :

<https://www.tourisme-leucate.com/>, via notre plateforme de réservation (logiciel We log In) ou directement auprès de nos agents.

-Confirmation de réservation :

En cas de réservation via le site internet, une confirmation sera envoyée au client par email, reprenant l'ensemble des éléments de la commande (prestations, dates, horaires, prix).

Si la réservation s'effectue auprès de nos agents, un billet sera émis et le ticket de caisse sera donné sur demande du client.

En cas de perte du billet, le client peut contacter l'Office de Tourisme qui se rapprochera du prestataire exécutant la prestation pour émettre un nouveau billet ou le cas échéant trouver une autre solution. Le client devra justifier son identité en procurant une pièce d'identité.

Article 7 : Loi applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents.

Article 8 : Acceptation des CGV

Le fait de réserver une prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le client.

Article 9 : Clause de non-responsabilité

L'Office de Tourisme de Leucate met tout en œuvre pour assurer la qualité des prestations proposées. Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée pour :

-Les faits et actes des tiers : L'Office de Tourisme n'est pas responsable des actes ou omissions des prestataires de services (guides, transporteurs, etc.) intervenant dans la réalisation des prestations, ni des conséquences de leurs agissements.

-Les événements de force majeure tels que les catastrophes naturelles, les grèves, les pandémies, les mesures gouvernementales, ou tout autre événement indépendant de la volonté de l'Office de Tourisme, qui empêcheraient l'exécution normale des prestations, exonèrent l'Office de Tourisme de toute responsabilité.

-Les dommages indirects : L'Office de Tourisme ne saurait être tenu responsable des dommages indirects tels que le préjudice moral, le manque à gagner, ou tout autre dommage qui ne serait pas une conséquence directe et prévisible de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des prestations.

-Les accidents et dommages corporels : Les participants aux activités sont tenus de respecter les consignes de sécurité et de porter les équipements de protection individuelle requis. L'Office de Tourisme décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage corporel survenant lors des activités.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier le contenu ou l'horaire des prestations, notamment en cas de circonstances exceptionnelles (météo, indisponibilité d'un site...). Ces modifications seront communiquées aux clients dans les meilleurs délais.

Les objets personnels : L'Office de Tourisme décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des objets personnels des participants.

Fait à Leucate le 13 Mars 2025

Matt Humpage
Directeur

